Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques

### **ETUDES**

Décembre 2016

## Situation du RSA au régime agricole à fin 2015



# **SITUATION DU RSA AU REGIME AGRICOLE A FIN 2015**

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES ET DES STATISTIQUES Directeur de la publication :

Alain PELC

pelc.alain@ccmsa.msa.fr

Rédacteur en chef : David FOUCAUD

foucaud.david@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite - Famille - Observatoire des risques professionnels agricoles (ORPA) - Accidents du travail" Rakhsat SLEIMAN sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr

Étude réalisée par : Jean Roger BIYIK BIYIK biyik-biyik.jean-roger@ccmsa.msa.fr

Mise en forme : Marie-Claude MASTAIN

Diffusion: Claudine GAILLARD gaillard.claudine@ccmsa.msa;fr Mireille MEDELICE medelice.mireille@ccmsa.msa.fr Nadia FERKAL

ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr

### **SOMMAIRE**

LIST	E DES CARTES, TABLEAUX ET GRAPHIQUES	3
LIST	E DES CARTES	3
LIST	E DES TABLEAUX	3
LIST	E DES GRAPHIQUES	3
RES	UME	4
INTF	RODUCTION	5
1 -	LE NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA PROGRESSE A FIN 2015	6
2 -	LA VARIATION DE LA POPULATION BENEFICIAIRE DU RSA EST INEGALE SELON LES TERRITOIRES	6
3 -	LE RSA SOCLE	8
3.1 -	LE NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA SOCLE PROGRESSE FIN 2015	8
3.2	TROIS ALLOCATAIRES SUR CINQ BENEFICIENT DU RSA SOCLE NON MAJORE A FIN 2015	8
4 -	LE NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA ACTIVITE SEUL PROGRESSE	9
5 -	LE NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA JEUNES DECLINE	9
6 -	LES FOYERS BENEFICIAIRES DU RSA SONT PLUS NOMBREUX EN 2015	9
7 -	LE TAUX DE ROTATION DES ALLOCATAIRES DU RSA S'ETABLIT A 12,2% A FIN 2015	.10
8 -	LES MUTATIONS INTER-COMPOSANTES DEMEURENT TRES DYNAMIQUES ENTRE DECEMBRE 2014 ET DECEMBRE 2015	.11
9 -	LE MONTANT VERSE AUX ALLOCATAIRES DU RSA AUGMENTE DE + 9,8 % EN 2015	.12
SIGI	LES CITES	.13
A NIN	IEVE	12

### LISTE DES CARTES, TABLEAUX ET GRAPHIQUES

#### **LISTE DES CARTES**

CARTE 1:	EVOLUTION DEPARTEMENTALE (EN VALEUR ABSOLUE) DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA AU REGIME AGRICOLE ENTRE DECEMBRE 2014 ET DECEMBRE 2015 EN FRANCE METROPOLITAINE	7
CARTE 2 :	PROPORTION D'ALLOCATAIRES DU REGIME AGRICOLE SUR L'ENSEMBLE DES ALLOCATAIRES DU RSA TOUS REGIMES (CAF ET MSA) EN DECEMBRE 2015 EN FRANCE METROPOLITAINE	7
	LISTE DES TABLEAUX	
TABLEAU 1:	Nombre d'allocataires ayant un droit payable au rSa au regime agricole en France metropolitaine en fin d'année	6
TABLEAU 2 :	NOMBRE D'ALLOCATAIRES AYANT UN DROIT PAYABLE AU RSA SELON LE REGIME AGRICOLE EN FRANCE METROPOLITAINE	8
	LISTE DES GRAPHIQUES	
GRAPHIQUE 1	: EVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA SELON LE REGIME AGRICOLE EN FRANCE METROPOLITAINE	9
GRAPHIQUE 2	2: EVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA SELON LA COMPOSANTE AU REGIME AGRICOLE EN FRANCE METROPOLITAINE	10
GRAPHIQUE 3	EVOLUTION MENSUELLE DU TAUX DE ROTATION DES ALLOCATAIRES DU RSA AU REGIME AGRICOLE EN FRANCE METROPOLITAINE	10
GRAPHIQUE 4	EVOLUTION DES PRESTATIONS VERSEES AU TITRE DU RSA SELON LE REGIME EN MILLIONS D'EUROS	12

Télécharger les données au format Excel :



#### RESUME

#### 40 470 allocataires bénéficient du rSa au régime agricole à fin 2015

En décembre 2015, 40 470 foyers bénéficient d'un droit au rSa au régime agricole, dont 36 % de non-salariés agricoles. Le nombre d'allocataires augmente par rapport à fin 2014 (+ 3,6 %). Il croît au régime des nonsalariés agricoles (+ 12,0 %), et décline légèrement au régime des salariés agricoles (- 0,6 %). Les effectifs du rSa socle s'accroissent (+ 5,1 %) à un rythme largement supérieur à ceux du rSa activité seul (+ 1,0 %). Le régime agricole représente 1,7 % des allocataires et 1,9 % des personnes couvertes par le RSA en France métropolitaine.

#### Progression soutenue du nombre d'allocataires du rSa à fin 2015

Le nombre d'allocataires du rSa au régime agricole s'établit à 40 470 en décembre 2015, en hausse de + 3,6 % en un an. Au total, en tenant compte des conjoints et des enfants à charge, 93 430 personnes sont couvertes par la prestation, 63 % des allocataires percoivent la composante « minimum social » (le rSa socle) et 37 % bénéficient de la composante « complément de revenu d'activité » (le rSa activité seul).

#### Hausse dynamique du nombre d'allocataires du rSa socle en décembre 2015

En décembre 2015, 25 650 allocataires bénéficient du rSa socle au régime agricole, en augmentation de + 5,1 % en un an. Deux tiers de ces allocataires sont sans emploi et perçoivent le rSa socle seul. Le dernier tiers dispose de faibles revenus d'activité et relève à la fois du rSa socle et du rSa activité.

#### Légère progression du nombre d'allocataires du rSa activité seul

Fin 2015, 14 820 allocataires bénéficient du rSa activité seul au régime agricole, en hausse de + 1,0 % par rapport à fin 2014.

#### Recul du nombre d'allocataires du rSa jeunes

Avec seulement 226 allocataires fin 2015, le rSa jeunes n'a pas décollé. Au contraire, ses effectifs diminuent par rapport à fin 2014 (- 2,2 %). Les conditions d'accès très restrictives, notamment la justification d'au moins deux années de travail (3 214 heures) au cours des trois années précédentes, n'ont pas favorisé son essor.

#### Augmentation du nombre total d'allocataires du rSa au cours de l'année 2015

Au cours de l'année 2015, un peu plus de 58 510 allocataires ont perçu le rSa au moins une fois dans l'année, en hausse de + 7,6 % par rapport à 2014. 63 % des allocataires sont des salariés agricoles, 29 % sont des nonsalariés agricoles et 8 % ont alterné les deux régimes agricoles.

#### Taux de rotation des allocataires du rSa très élevé, et des mutations inter composantes très dynamiques

En décembre 2015, le taux de rotation mensuel (moyenne entre le taux de sorties et le taux d'entrées) des allocataires du rSa s'établit à 12,2 % au régime agricole. C'est deux fois plus qu'en décembre 2014, en lien avec les changements de régime qui impactent les données de décembre 2015.

Des trois composantes, le « rSa socle seul » demeure celle dont les bénéficiaires sont les plus « captifs » : 54 % des allocataires de décembre 2014 le sont toujours en décembre 2015.

Télécharger les données au format Excel : \_\_\_



### Introduction

Le revenu de solidarité active (rSa) est entré en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine. Il a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et leurs dispositifs d'intéressement. Étendu en septembre 2010 aux jeunes de moins de 25 ans sous condition d'activité antérieure, il est désormais applicable dans tous les départements et dans certaines collectivités d'outre-mer.

Au 31 décembre 2015, 40 470 allocataires bénéficient d'un droit versable au titre du rSa au régime agricole. 36 % des allocataires du rSa relèvent du régime des non-salariés agricoles et 64 % appartiennent au régime des salariés agricoles. Le régime agricole représente 1,7% des allocataires et 1,9 % des personnes couvertes par le rSa en France métropolitaine.

Le nombre d'allocataires du rSa au régime agricole croît de + 3,6 % entre décembre 2014 et décembre 2015. La progression est portée par le régime des non-salariés agricoles (+ 12,0 %), alors que le régime des salariés agricoles enregistre un léger repli (-0,6 %). Les effectifs du rSa socle s'accroissent plus rapidement (+ 5,1 %) que ceux du rSa activité seul (+ 1,0 %). Enfin, le nombre d'allocataires du rSa jeunes chute (- 2,2 %) du fait des conditions d'activité antérieure pour être éligible et de l'ajustement plus rapide de la situation des jeunes à la conjoncture.

Au 1er janvier 2016, le rSa activité disparaît, il est remplacé par la prime d'activité.

I

#### 1 - LE NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA PROGRESSE A FIN 2015

Au 31 décembre 2015, 40 470 foyers bénéficient du rSa au régime agricole (tableau 1). En tenant compte des conjoints et des enfants à charge, 93 430 personnes sont couvertes par la prestation. Les allocataires du rSa qui résident dans les DOM sont gérés par les caisses d'allocations familiales (CAF) quel que soit le régime. Trois allocataires sur cinq reçoivent la composante « minimum social » – le rSa socle – et deux sur cinq bénéficient de la composante « complément de revenu d'activité » – le rSa activité seul. Au total, compte tenu de l'ensemble des personnes qui composent les foyers allocataires, ce sont 54 530 personnes qui sont couvertes par le rSa socle et 38 900 par le rSa activité seul. Un tiers des allocataires du rSa socle perçoit un revenu d'activité mais d'un montant insuffisant pour porter leurs ressources au-delà du montant forfaitaire ; ils perçoivent donc simultanément le rSa socle et le rSa activité.

Au régime agricole, le nombre total d'allocataires du rSa progresse de + 3,6 % en décembre 2015. Cette croissance dynamique des effectifs s'inscrit dans un contexte économique dégradé depuis la crise économique et financière de 2008. Elle reflète l'accroissement des bénéficiaires du rSa socle seul (+ 8,2 %), du rSa activité seul (+ 1,0 %), tandis que ceux du rSa socle et activité déclinent légèrement (- 0,7 %).

Tableau 1

Nombre d'Allocataires ayant un droit payable au RSA au regime agricole
EN France metropolitaine en fin d'année

		2014	2015	Évolution déc 2014 - déc 2015 (en %)
	rSa socle	24 396	25 648	5,1
	rSa socle seul	15 960	17 267	8,2
Régime agricole	rSa socle + activité	8 <b>4</b> 36	8 381	- 0,7
agi ioolo	rSa activité seul	14 682	14 824	1,0
	Total rSa	39 078	40 472	3,6

Source : MSA, données consolidées

## 2 - LA VARIATION DE LA POPULATION BENEFICIAIRE DU RSA EST INEGALE SELON LES TERRITOIRES

La diversité des évolutions départementales résulte de plusieurs facteurs : les secteurs d'activité agricole sont contrastés entre eux, les taux départementaux de recours sont variables, et les situations antérieures vis-à-vis du RMI et de l'API sont différentes, en plus d'autres facteurs plus difficilement mesurables.

Au régime agricole, les effectifs progressent d'environ 1 400 allocataires entre décembre 2014 et décembre 2015. Les évolutions par département mettent en évidence, une baisse des effectifs dans 32 départements, avec une amplitude de variation de - 1 à - 78 allocataires. Une hausse est obsevée dans 64 départements, avec des fluctuations comprises entre + 1 et + 93 allocataires (carte 1). L'accroissement du nombre d'allocataires est lié à une forte poussée des bénéficiaires relevant des composantes sans revenus d'activité (+ 1 307).

En décembre 2015, un peu plus 2,3 millions d'allocataires bénéficient du rSa tous régimes confondues (CAF et MSA) en France métropolitaine, pour près de 5 millions de personnes couvertes. Le régime agricole représente 1,7 % des allocataires et 1,9 % des personnes couvertes par le rSa, proportions sables par rapport à décembre 2014. Le régime agricole est le plus réprésenté dans certains départements du Massif Central (carte 2), et plus singulièrement en Lozère (14,8 %) et dans le Cantal (13,1 %).

Télécharger les données au format Excel :

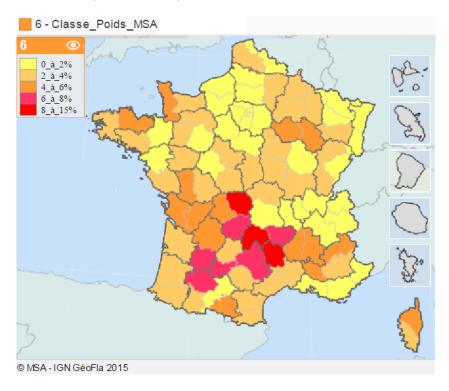


Carte 1
EVOLUTION DEPARTEMENTALE (EN VALEUR ABSOLUE) DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA
AU REGIME AGRICOLE ENTRE DECEMBRE 2014 ET DECEMBRE 2015 EN FRANCE METROPOLITAINE



Source: MSA

Carte 2
PROPORTION D'ALLOCATAIRES DU REGIME AGRICOLE SUR L'ENSEMBLE DES ALLOCATAIRES DU RSA TOUS REGIMES (CAF ET MSA) EN DECEMBRE 2015 EN FRANCE METROPOLITAINE



Source : MSA

#### 3 - LE RSA SOCLE

#### 3.1 - Le nombre d'allocataires du rSa socle progresse fin 2015

Au 31 décembre 2015, 25 650 foyers bénéficient du rSa socle au régime agricole, en hausse de + 5,1 % par rapport à décembre 2014. Parmi eux, deux tiers sont sans emploi et perçoivent le rSa socle seul. L'autre tiers dispose de faibles revenus d'activité et relève à la fois du rSa socle et du rSa activité.

L'évolution du nombre d'allocataires du rSa socle est essentiellement liée à la conjoncture économique et à son impact sur la situation du marché du travail. Elle est étroitement associée aux variations du chômage et aux conditions de son indemnisation. L'évolution du chômage se répercute sur les effectifs du rSa socle avec un certain délai, d'autant plus qu'il faut une diminution suffisamment importante du chômage pour faire baisser cette population. Ainsi, lorsque la conjoncture se dégrade, l'accroissement du nombre d'allocataires qui résulte d'une hausse du taux de chômage s'observe après l'extinction des droits à l'assurance chômage, puis de l'assistance chômage ou d'autres dispositifs pouvant prendre le relais.

Au régime des salariés agricoles, le nombre d'allocataires du rSa socle s'établit à 15 770 en décembre 2015, en légère hausse sur un an (+ 0,6 %) (tableau 2). Sur cette période, les effectifs du « rSa socle seul» progressent (+ 5,1 %), tandis ceux du « rSa socle et activité » déclinent (- 14,3 %).

Au régime des non-salariés agricoles, le nombre d'allocataires du rSa socle croît de + 13,3 % entre décembre 2014 et décembre 2015. Cette évolution est portée par la forte croissance simultanée du nombre d'allocataires du rSa socle seul (+ 17,5 %) et du rSa socle et activité (+ 9,8 %).

Tableau 2

Nombre d'Allocataires ayant un droit payable au RSa selon le regime agricole en France metropolitaire

		déc-14	déc-15	Évolution entre déc 2014 - déc 2015 (en %)
	rSa socle	15 680	15 774	0,6
	rSa socle seul	12 019	12 636	5,1
Salariés agricoles	rSa socle + activité	3 661	3 138	-14,3
ugriooics	rSa activité seul	10 455	10 202	-2,4
	Total rSa	26 135	25 976	-0,6
	rSa socle	8 716	9 874	13,3
	rSa socle seul	3 941	4 631	17,5
Non-salariés agricoles	rSa socle + activité	4 775	5 243	9,8
ug. 100103	rSa activité seul	4 227	4 622	9,3
	Total rSa	12 943	14 496	12,0

Source : MSA, données consolidées

#### 3.2 Trois allocataires sur cinq bénéficient du rSa socle non majoré à fin 2015

Au 31 décembre 2015, 24 240 foyers bénéficient du rSa socle non majoré au régime agricole, soit 4,5 % de plus qu'à fin 2014. Ils représentent trois allocataires du rSa sur cinq. Parmi eux, deux tiers n'ont pas d'emploi et reçoivent le rSa socle seul. Le tiers résiduel perçoit aussi un revenu d'activité. Ces proportions sont stables par rapport à fin 2014. Le périmètre règlementaire du rSa socle non majoré est comparable à celui du revenu minimum d'insertion (RMI).

Au 31 décembre 2015, 1 120 foyers bénéficient du rSa socle majoré, ce qui représente 3,2 % des allocataires du rSa au régime agricole, et une croissance dynamique (+ 16,5 %) par rapport à fin 2014. Parmi eux, 78 % n'ont pas d'emploi et reçoivent le rSa socle seul (en hausse d'un point en un an).

#### 4 - LE NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA ACTIVITE SEUL PROGRESSE

En décembre 2015, 14 824 foyers bénéficient du rSa activité seul au régime agricole. Cette composante du rSa s'adresse aux personnes qui travaillent, et dont les revenus d'activité sont faibles, mais supérieurs au minimum garanti. La croissance du nombre d'allocataires atteint + 1,0 % entre décembre 2014 et décembre 2015, confirmant le surcroît observée au trimestre précédent (+ 0,1 %).

#### 5 - LE NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA JEUNES DECLINE

Au régime agricole, 226 foyers résidant en France métropolitaine bénéficient du rSa jeunes à fin 2015, en baisse de - 2,2 % en un an. Deux tiers des allocataires du rSa jeunes sont des salariés agricoles.

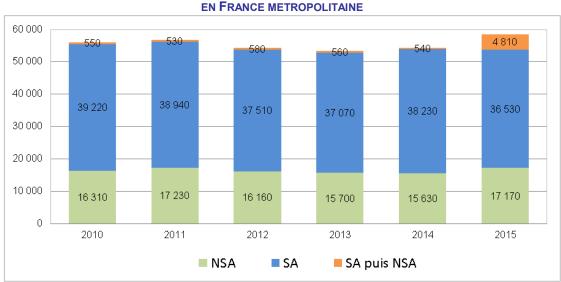
Les conditions d'accès très restrictives expliquent en partie cette évolution. En effet, outre les conditions d'âge (18 à 24 ans) et d'épuisement des droits à l'assurance chômage, l'attribution du rSa jeunes suppose en effet que le demandeur justifie d'au moins deux années de travail à temps plein (soit au moins 3 214 heures) au cours des trois années précédant la date de sa demande.

#### 6 - LES FOYERS BENEFICIAIRES DU RSA SONT PLUS NOMBREUX EN 2015

L'approche la plus utilisée dans les publications de la Cnaf¹ et de la MSA² relève du dénombrement des foyers bénéficiaires à une date donnée, et plus particulièrement au 31 décembre. Or les foyers « modestes » connaissent des changements de situation entre deux périodes de révision des droits, ce qui engendre l'entrée, le maintien ou la sortie du dispositif.

Une approche complémentaire consiste à dénombrer les foyers bénéficiaires au cours de l'année. Il s'agit alors d'un comptage distinct des foyers ayant bénéficié d'au moins un mois de droit payable au cours de l'année considérée.

Dans ce cadre, plus de 58 510 foyers ont perçu le rSa au cours de l'année 2015 (graphique 1). Parmi eux, 63 % appartiennent au régime des salariés agricoles, 29 % au régime des non-salariés agricoles, et 8 % ont alterné les deux régimes agricoles.



Graphique 1

EVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA SELON LE REGIME AGRICOLE
EN ERANCE METROPOLITAINE

Source: MSA, données non consolidées entre 2010 et 2014, données consolidées en 2015

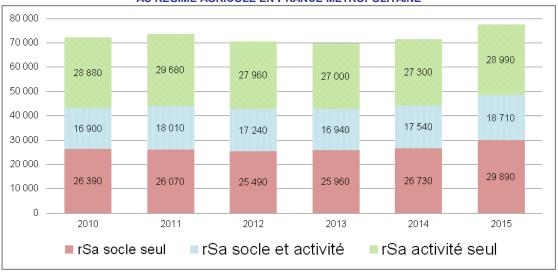
9

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> l'e-ssentiel, Rsa et Prime d'activité conjoncture, l'Observatoire national de la petite.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> OES : études, synthèse et données chiffrées

Graphique 2

EVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA SELON LA COMPOSANTE
AU REGIME AGRICOLE EN FRANCE METROPOLITAINE



Source: MSA, données non consolidées entre 2010 et 2014, données consolidées en 2015

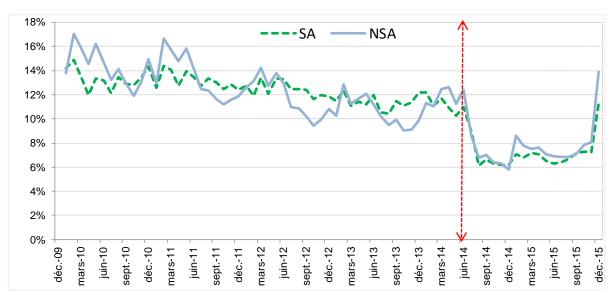
## 7 - LE TAUX DE ROTATION DES ALLOCATAIRES DU RSA S'ETABLIT A 12,2% A FIN 2015

Le taux de rotation (*méthodologie*) est utilisé comme indicateur pour décrire le rythme de renouvellement des effectifs d'allocataires dans chaque régime. Plus ce taux est élevé, plus les coûts de gestion sont importants pour les caisses de MSA.

En décembre 2015, le taux de rotation mensuel des allocataires du rSa au régime agricole, moyenne des taux d'entrée et de sortie, s'établit à 12,2 % (graphique 3). C'est deux fois plus qu'en décembre 2014, en raison deS fortes transitions inter régimes entre novembre et décembre 2015 (effet gestion). Il atteint 11,2 % au régime des salariés agricoles, et 13,9 % au régime des non-salariés agricoles, en hausse respectivement de + 5,1 points et de + 8,1 points par rapport à décembre 2014.

Graphique 3

EVOLUTION MENSUELLE DU TAUX DE ROTATION DES ALLOCATAIRES DU RSA
AU REGIME AGRICOLE EN FRANCE METROPOLITAINE



Source: MSA, données consolidées à partir de juin 2014

## 8 - LES MUTATIONS INTER-COMPOSANTES DEMEURENT TRES DYNAMIQUES ENTRE DECEMBRE 2014 ET DECEMBRE 2015

Le « rSa socle seul » demeure la composante dont les bénéficiaires sont les plus « captifs » : 54 % des allocataires de décembre 2014 y demeurent toujours en décembre 2015 (schéma 1). La forte progression du « rSa socle seul » découle également du solde des transitions inter-composantes plus favorable.

Le « rSa activité seul » est la composante dont la part des sorties est la plus importante : deux allocataires sur cinq de décembre 2014 sont sortis du dispositif en décembre 2015, tandis que 48% des allocataires demeurent dans cette composante. Le taux de renouvellement des allocataires s'établit à 52 %. La hausse du nombre d'allocataires du « rSa activité seul » correspond à des entrées plus dynamiques (49 %), malgré un solde des transitions intercomposantes moins favorable. Ces transitions peuvent résulter d'un changement de situation sur le marché de l'emploi (perte ou reprise d'un emploi, allongement ou réduction du temps de travail, etc.), qui modifie le revenu des allocataires.

Comme les années précédentes, le « rSa socle et activité » est la composante la plus dynamique en terme de transition entre décembre 2014 et décembre 2015, avec un taux de renouvellement de 54 %. De même, c'est la composante qui affiche des taux de maintien (46 %), d'entrée (30 %) et de sortie (26 %) du rSa les plus faibles.

RSA SOCLE SEUL 17 267 **Sorties : 4 749 Entrées : 5 681** (9.335)1 032 844 1 370 881 1 018 Entrées: 2504 Entrées: 5 854 RSA ACTIVITE SEUL RSA SOCLE ET ACTIVITE 14 824 8 381 (7092)(3827)1 034 **Sorties : 5 69** 

Schéma 1
TRANSITIONS ENTRE LES COMPOSANTES DU RSA ENTRE DECEMBRE 2014 ET 2015 AU REGIME AGRICOLE

Source : MSA, données consolidées en 2015



NOM DE LA COMPOSANTE

Effectifs au 31/12/2015 (dont présents au 31/12/2014)

Transitions entre deux composantes entre décembre 2014 et 2015.

Entrées : allocataires de la composante en décembre 2015 ne percevant pas le rSa en décembre 2014.

Sorties : allocataires de la composante en décembre 2014 ne percevant pas le rSa en décembre 2015.

<u>Note de lecture</u> : en décembre 2015, parmi les 17 267 allocataires du rSa socle seul, 5 681 ne bénéficiaient pas du rSa en décembre 2014, 9 335 percevaient cette composante, 1 370 bénéficiaient du rSa socle et activité et 881 du rSa activité seule.

## 9 - LE MONTANT VERSE AUX ALLOCATAIRES DU RSA AUGMENTE DE + 9,8 % EN 2015

Les caisses de mutualité sociale agricole (MSA) ont versé 188,9 millions d'euros au titre du rSa en 2015, soit une augmentation de + 9,8% par rapport à 2014. C'est la troisième année consécutive de hausse, et la progression est plus dynamique que les années précédentes (+ 3,3 % en 2013, et + 7,4% en 2014).

Le montant de la prestation versée aux salariés agricoles s'établit à 125,1 millions d'euros, en surcroît de + 10,9 % par rapport à 2014 (graphique 4). La même année, les non-salariés agricoles ont perçu 63,8 millions d'euros, en progression de + 7,6 %.

Les Conseils départementaux demeurent les plus gros contributeurs et financent le rSa socle. Ils ont versé 131,1 millions d'euros en 2015, en hausse de + 12,2 % en un an, en raison notamment de la hausse des effectifs d'allocataires et de la double revalorisation (+ 0,9 % en janvier et + 2 % en septembre 2015). Cette progression est la plus forte observée depuis la mise en place du rSa. Elle est portée à la fois par les salariés agricoles (+ 13,4 %) et les non-salariés agricoles (+ 9,8 %). Dans ce cadre, la part du département croît cette année de + 1,5 point pour atteindre les 69,4 % du coût de financement de la prestation.

La part versée par l'Etat au titre du rSa activité et du rSa jeunes repart à la baisse en 2015 (- 1,5 point), alors qu'elle avait légèrement progressé l'année précédente (+ 0,1 point), après deux années consécutives de baisse. Le montant du rSa à la charge de l'Etat s'établit à 57,8 millions d'euros. Il augmente significativement de cette année (+ 4,5 %) en lien avec la croissance des effectifs du rSa activité, mais à un niveau moins dynamique que l'année précédente (+ 7,9 %). Cette hausse traduit la croissance soutenue au régime des salariés agricoles (+ 5,1 %), et au régime des non-salariés agricoles (+ 3,7 %).

140 130 120 110 100 90 80 70 60 50 40 30 20 10 2011 2012 2010 2013 2014 2015 ■ Salariés agricoles (SA) Non-salariés agricoles (NSA)

Graphique 4

EVOLUTION DES PRESTATIONS VERSEES AU TITRE DU RSA SELON LE REGIME
EN MILLIONS D'EUROS

Source : MSA (données comptables, sur la base des droits constatés).

#### Méthodologie

Le taux de rotation du mois M : c'est la somme du taux d'entrée et du taux de sortie divisé par deux.

Le taux d'entrée est le rapport entre le nombre d'entrées au mois M (numérateur) et le « stock » des allocataires au mois M (dénominateur).

Le taux de sortie correspond au rapport entre le nombre de sorties au mois M (numérateur) et le stock au mois M-1 (dénominateur).

Chaque composante du rSa peut être considérée comme une prestation particulière, et les transitions entre composantes participent aux rotations estimées.

其

#### Sigles cités

API : Allocation de parent isolé CAF : Caisse d'allocations familiales

Cnaf : Caisse nationale d'allocations familiales DTR : Déclaration trimestrielle de ressources

MSA : Mutualité sociale agricole NSA : Non-salarié agricole

RMI : Revenu minimum d'insertion rSa : Revenu de solidarité active

SA : Salarié agricole

#### **ANNEXE**

Alors que les exploitants agricoles imposés au réel n'avaient qu'un accès dérogatoire au dispositif du revenu minimum d'insertion (RMI), la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (rSa) et réformant les politiques d'insertion a étendu le bénéfice du rSa à l'ensemble des populations couvertes par la Mutualité Sociale Agricole, les salariés agricoles et les non-salariés agricoles, et pour cette dernière catégorie, imposée au réel ou au forfait.

La MSA s'est fortement impliquée pour favoriser le traitement homogène des situations des non-salariés agricoles au regard de l'accès au rSa sur le territoire français, dans le respect de la pluralité des politiques développées par les Conseils Généraux. Dans ce cadre, la MSA a formulé des préconisations qui ont été retenues pour l'évaluation des revenus des non-salariés agricoles, en fonction du type d'imposition.

Il est à noter que le rSa est une prestation dite « familialisée », elle n'est pas attribuée à un individu mais à un foyer quelle que soit sa composition. L'instruction du droit se fait obligatoirement par les caisses de MSA dès lors qu'un des membres du foyer à un statut de non-salarié agricole, alors que dans le cas des ménages dont l'un des membres est salarié agricole, l'instruction peut être faite par une CAF ou par une caisse de MSA.

Par ailleurs, le maintien du droit est soumis à une déclaration trimestrielle des ressources (DTR) portant sur toutes les ressources du ménage. Cette révision trimestrielle du droit conduit à un nombre important de mouvements mensuels d'entrées et de sorties du dispositif, y compris, chez les ménages non-salariés agricoles du fait de la forte variabilité des ressources et des seuils retenus pour l'attribution des différents volets constituant le rSa.

En effet le rSa a vocation à couvrir une population large, puisqu'il concerne aussi bien des foyers n'ayant aucune ressource, que des foyers dont les membres perçoivent des revenus d'activité proches du Smic. Ainsi selon le niveau de revenus d'activité du foyer, celui-ci peut être bénéficiaire du «rSa socle seul», du «rSa socle et activité», ou du «rSa activité seul».

On distingue les foyers allocataires du RSA selon la composante à laquelle ils appartiennent :

- Les foyers allocataires du rSa socle seul : ils n'ont pas de revenus d'activité (pour les non-salariés agricoles, les ressources évaluées sont nulles), ou les membres du foyer ayant un emploi sont en période de cumul intégral.
- Les foyers allocataires du rSa socle et activité, perçoivent de faibles revenus d'activité, et l'ensemble de leurs ressources est inférieur à un montant forfaitaire (intervenant dans le calcul du montant de la prestation et dépendant de la composition du foyer).
- Les foyers allocataires du rSa activité seul perçoivent de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources est supérieur au montant forfaitaire.

Cumul intégral : pendant les trois premiers mois après la reprise d'une activité professionnelle, l'allocataire continue à percevoir l'intégralité de son allocation du rSa socle seul, en plus de ses revenus d'activité. Cette possibilité n'est ouverte que pendant quatre mois par période de douze mois.

Le montant forfaitaire du rSa est le montant minimal des ressources garanties au foyer. Il est calculé comme c'était le cas pour le RMI, en tenant compte de la structure familiale. Il s'élève pour une personne seule sans enfant à 513,88 euros en janvier 2015 et 524,16 à partir de septembre 2015. Ce montant peut être majoré durant une période limitée si le foyer est composé d'une personne isolée avec au moins un enfant à charge ou enceinte.

Les données exploitées sont dites « consolidées » pour le mois M car elles sont extraites au début du mois M+2.

Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques
Tél.: 01 41 63 77 77
www.msa.fr

